

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

1745 - La description du pèlerinage effectué à la place d'un autre et l'une des formes qu'il peut revêtir.

question

Que doit faire celui qui a l'intention d'effectuer le pèlerinage à la place d'une personne retenue par la maladie ou morte? Comment décrire ce que doit faire le pèlerin remplaçant? Doit-il effectuer le tamatou' (effectuer hadj et oumra au cours d'un seul voyage en les séparant par une pause) ou ifrad (effectuer le pèlerinage seul) ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le remplaçant dit: **Labbayka an fulan** (Je réponds à la place d'un Tel) Il doit opter pour le tamatou' qui constitue la meilleure forme du pèlerinage, car toute personne mandatée pour une mission doit la remplir de la meilleure manière, à moins que le mandant choisisse autrement. Le mandataire est dépositaire de confiance et il doit faire de son mieux .